

*Initiatives ministérielles*

L'autre projection que je veux faire, c'est que dans quelques mois, quand on appellera le téléphoniste pour obtenir de l'information ou le service aux abonnés pour vérifier un élément de la note de téléphone, la personne à l'autre bout du fil répondra *Buenos dias, señor*, parce que le téléphoniste travaillera quelque part dans le nord du Mexique. Après tout, si un téléphoniste du Canada gagne 16 \$ l'heure et qu'un travailleur possédant les mêmes compétences touche 60c. dans la zone des maquiladoras, au Mexique, pourquoi une société non réglementée ne profiterait-elle pas des plus faibles coûts possible en matière de main-d'oeuvre?

La société AT&T ne manque pas d'intelligence quand vient le temps de faire des profits. Si elle peut verser à un téléphoniste ou à n'importe lequel de ses employés 60c. l'heure ou moins, j'ai l'impression qu'elle aura tendance à le faire.

Par conséquent, non seulement les tarifs imposés au Canadien moyen augmenteront, mais les travailleurs du secteur canadien des télécommunications perdront leur emploi, car ils seront incapables de rivaliser avec les travailleurs du nord du Mexique qui ne touchent que 67c. l'heure. Soyons généreux et comparons la situation d'un travailleur du Tennessee, de la Louisiane, du Texas ou du Nouveau-Mexique qui aurait les mêmes compétences qu'un téléphoniste ou tout autre employé d'une entreprise canadienne de télécommunication, mais qui ne gagnerait que 6 \$ l'heure. On ne peut soutenir la concurrence. C'est donc dire que cette initiative fera accroître non seulement les tarifs, mais également les pertes d'emplois.

Il va sans dire que nous nous opposons à ce projet de loi. À l'instar de nombreux ministres qui ont abordé la question au fil des ans, les néo-démocrates soutiennent que, pour développer son secteur des télécommunications, pour être à l'avant-garde, pour jouer un rôle important dans la croissance et l'évolution dynamique de cette industrie, le Canada doit compter sur un secteur de télécommunications réglementé, autrement dit sur une réglementation réfléchie, progressive et à jour de ce secteur crucial de son économie. Voilà les mesures qui s'imposent; voilà les mesures que nous devrions prendre à ce stade-ci, au lieu de procéder aux changements prévus dans le projet de loi C-62.

• (1330)

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne voulons pas passer maintenant à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-62. La deuxième étape d'un projet de loi est celle où nous discutons du principe qui sous-tend la mesure législative et de la question de savoir si nous approuvons ce principe présenté et débattu à la

Chambre des communes. Le ministre des Communications et son personnel ont fait preuve d'une grande honnêteté envers les Canadiens en disant que ce projet de loi fera l'objet d'amendements importants à l'étape de l'étude en comité, que cette mesure comporte de nombreuses lacunes et que le travail effectué par le Sénat a permis de relever beaucoup de faiblesses. Le ministre a donc été très franc en reconnaissant que des changements importants doivent être apportés.

Ces modifications influenceront-elles sur le principe dont nous discutons aujourd'hui? Quels sont ces changements importants? En quoi consiste toute cette série d'amendements que le ministre veut proposer?

À défaut de connaître les réponses à ces questions, on ne peut que conclure que ce dont nous discutons ici ne correspond peut-être pas à la mesure législative définitive ou à ce que le gouvernement se propose de faire adopter. On peut donc s'interroger sur l'utilité de cet exercice. Selon nous, le ministre devrait être un peu plus clair quant aux changements envisagés par le gouvernement et à l'ampleur des modifications que celui-ci compte apporter aux dispositions du projet de loi.

Comme je l'ai mentionné indirectement tantôt, nous nous opposons aussi à cette mesure parce qu'elle entraînera des hausses importantes pour les Canadiens.

Le moment est-il bien choisi pour le gouvernement du Canada d'adopter une mesure législative qui se traduira par des coûts supplémentaires pour les consommateurs et les Canadiens en général, alors que les gouvernements parlent de restrictions, qu'ils font des compressions budgétaires et qu'ils demandent aux Canadiens de se serrer la ceinture? Un bon nombre de Canadiens n'ont plus de trou dans leur ceinture pour serrer celle-ci encore davantage.

Pourtant, voilà que le gouvernement s'amène en disant: Nous parlons de compressions et de retenue et de la nécessité d'aider les petites entreprises mais nous proposons une mesure législative qui entraînera incontestablement des hausses de coûts. Il est évident que le ministre n'est pas au courant de ce que dit ou fait son gouvernement, puisque ce projet de loi se traduira par des coûts supplémentaires pour les consommateurs.

Il y aussi d'autres raisons pour lesquelles nous nous opposons à cette mesure. Mon collègue de Kootenay-Est a expliqué en détail l'utilité de l'interfinancement, c'est-à-dire que les frais payés par les gros utilisateurs du système téléphonique, dans les régions à plus forte densité de population, servent à payer une partie des services téléphoniques des régions rurales et des petites villes, où ces services coûtent plus cher, pour que tous aient accès à des services sensiblement comparables.